

Image not found or type unknown



## Information préalable à AG sur conséquences du quitus

Par **Maat2**, le **30/11/2019** à **18:29**

Bonsoir,

Est-il permis d'envoyer à l'ensemble des copropriétaire une information sur les conséquences juridiques du quitus dont le vote est inscrit à l'ordre du jour par le syndic? En clair, est-ce qu'il est permis à un copropriétaire de "faire campagne contre" en amont du vote?

Merci beaucoup de vos réponses

Par **Rambouillet**, le **01/12/2019** à **07:59**

Bonjour,

Rien ne l'interdit ! Vous pouvez le faire en amont comme dans l'AG avant le vote....

et tant que vous restez sur cela :

[quote]  
une information sur les conséquences juridiques

[/quote]

Par **Maat2**, le **01/12/2019** à **21:06**

Merci de votre réponse!